

Sujet : [INTERNET] Enquête publique

De : "Jean RENON" <jean.renon@laposte.net>

Date : 24/11/2020 08:45

Pour : <pref-enquetepublique-eolienanzeme@creuse.gouv.fr>

Ghislaine et Jean RENON

23 Montbut

23000 ANZEME

Notre avis :

L'axe de la politique nationale actuelle est engagé pour la réduction de la production d'énergie électrique à partir de sources fossiles, gaz, charbon et pétrole, ou nucléaire, alors que la consommation de cette énergie électrique ira croissante avec l'augmentation de l'usage des transports à énergie électrique, camions, bus et automobiles, il est impensable de s'interdire l'usage des énergies renouvelables sans risque de rupture de la fourniture de l'électricité.

Le choix de ces énergies renouvelables est incontournable pour assurer une phase transitoire durant de 20 à 30 ans, le temps nécessaire pour que de nouvelles énergies soient matures et industrialisées, comme l'usage de l'hydrogène liquide et la fusion nucléaire.

Les personnes qui luttent contre l'installation de parc éoliens ou voltaïques et qui se disent pronucléaire, ne manifestent pas systématiquement lorsque l'on dépose des déchets miniers stériles sur le territoire de leur commune.

Leur vision de l'avenir se limite au périmètre de leur environnement privé.

On peut noter que les pylônes de lignes à haute tension qui parcourent les crêtes de la vallée de la Creuse ne défigurent pas plus le paysage que ces futures éoliennes.

Si je suis pour l'usage des énergies renouvelables et que ne suis pas contre leur installation à proximité de mon habitation, en revanche, le porteur de projet qui est chargé d'implanter un parc éolien sur les communes d'Anzême et de Saint Fiel, me parait peu fiable dans la conduite de ce projet et ne me donne pas confiance pour une réalisation sereine de ce chantier.